

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-116-CAB

Nomenclature : 9.4

OBJET : MOTION POUR L'OUVERTURE D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOUCHET DE TARNOS

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
 le 10 juillet 2020
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le :* 13/07/2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRETARE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/
 FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/
 FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Monsieur le Maire expose,

Il y a 2 ans, à la rentrée 2018, l'école Jean Mouchet se voyait amputée d'une classe, en raison d'une diminution des effectifs, malgré les protestations conjointes des enseignants, parents d'élèves soutenues par la commune.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 s'annoncent toutefois largement à la hausse puisqu'à ce jour, ce sont 185 élèves qui sont attendus dans cette école. Or pour le moment, l'Éducation nationale n'envisage l'affectation que de 7 postes d'enseignants. Ce qui conduirait à une moyenne de 26,42 élèves par classe.



Par l'application des préconisations du ministère de l'Éducation nationale, les 30 élèves de CP se répartiraient comme suit : 24 formeraient une classe et 6 élèves rejoindraient une classe de 18 CE1. Les autres classes accueilleraient alors une moyenne de 27,25 élèves par classe.

Parmi les élèves accueillis dans cette école, plusieurs ont des besoins particuliers liés à des pathologies ou des troubles de l'attention.

Pour la Municipalité, assurer une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions nécessite que le service public de l'Éducation nationale puisse pleinement remplir sa mission, confiée par l'État.

Elle insiste aussi sur le fait que le rôle de l'École dans la lutte contre les inégalités sociales est primordial, d'autant plus à un moment où la précarité impacte comme jamais de nombreuses familles.

Tout démontre aussi qu'une classe surchargée provoque une dégradation de la qualité de l'enseignement, qu'elle devient un frein certain au bon apprentissage des élèves.

La municipalité rappelle que l'éducation des jeunes tarnosiens est sa priorité, volonté politique qui se traduit très concrètement par des investissements et des dépenses de fonctionnement très importants dans ce domaine.

L'affectation envisagée de seulement 7 postes à l'école élémentaire Jean Mouchet ne pourra immanquablement maintenir de bonnes conditions d'apprentissage dans cette école. Le nombre restreint de postes affectés se trouve en contradiction avec les objectifs du Ministre de l'Éducation nationale relatifs à la personnalisation des apprentissages.

Alors que les effectifs scolaires de la commune de Tarnos restent globalement stables depuis 2014, l'État aura supprimé 5 classes, soit plus de 10 %, portant la moyenne des effectifs par classe de 22,1 en 2014-2015 à 24,25 en 2019-2020, et notamment dans cette école Jean Mouchet où le nombre de classes est passé de 8 pour 181 élèves en 2017 à 7 pour 174 élèves en 2018.

La municipalité réaffirme son attachement à la préservation de ses cinq secteurs scolaires, qui favorisent la scolarisation de proximité.

C'est pourquoi, elle exige l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Jean Mouchet. Elle se trouve pleinement au côté des parents d'élèves pour les soutenir dans les démarches et actions qu'ils mènent en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la croissance prévisionnelle du nombre d'élèves scolarisés à l'école Jean Mouchet pour l'année scolaire 2020-2021,

DÉLIBÈRE



EXIGE l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Jean Mouchet,

SOUTIENT les démarches et actions que les parents d'élèves et leurs représentants mènent en ce sens.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr